

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/248 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE VALIDANT LE PRINCIPE DE L'ELABORATION D'UN RESEAU REGIONAL HAUT DEBIT DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DU SECONDAIRE DE CORSE

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012

L'An deux mille douze et le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

M. ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MERMET Valérie, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI M-A
M. CASTELLI Yannick à M. NICOLAI Marc-Antoine
M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à Mme HOUEMER M-P
M. FEDERICI Balthazar à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme FEDI Marie- Jeanne à M. BUCCHINI Dominique
Mme NIELLINI Annonciade à Mme VALENTINI Marie-Hélène
Mme RISTERUCCI Josette à Mme BIANCARELLI Viviane
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. SANTINI Ange à M. SINDALI Antoine
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline

ETAIENT ABSENTES : Mmes

COLONNA Christine, MARTELLI Benoîte.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 11/323 AC de l'Assemblée de Corse portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2012,
- VU** la délibération n° 12/110 AC de l'Assemblée de Corse portant approbation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE le rapport et **VALIDE** le principe de l'élaboration d'un réseau régional haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté dans le rapport.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à négocier les conditions financières de la participation des établissements publics locaux d'enseignement du secondaire à l'opération.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à présenter une demande de subvention pour le projet au titre des mesures TIC des Programmes Opérationnels Européens et du Contrat de Projet 2007-2013.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à élaborer, lancer, signer et exécuter les marchés nécessaires et tous les actes liés à l'élaboration du réseau régional haut débit des établissements publics locaux d'enseignement du secondaire de Corse.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 décembre 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES



<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Elaboration d'un réseau régional haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse

Le contexte

L'aménagement numérique de la Corse

La Collectivité Territoriale de Corse a très tôt identifié les technologies de l'information et des communications (TIC) comme un facteur stratégique du développement de la Corse.

Elle a ainsi engagé, depuis quelques années, une politique volontariste d'aménagement numérique de son territoire caractérisée par deux principales initiatives :





1. Depuis 2005, un réseau à haut débit d'initiative publique nommé RHDCor est exploité en Délégation de Service Public par la société Corsica Haut Débit. Il offre :
 - a. Une infrastructure publique de télécommunication structurée autour de plus de 650kms de fibres optiques qui relie une centaine de locaux de distribution et une vingtaine de sites stratégiques (ports aéroports, santé, éducation, Zones d'activité...),
 - b. une couverture en haut débit plus de 99,3 % des foyers insulaires et la résorption de nombreuses zones blanches haut débit,
 - c. une diversité et une compétitivité des offres de raccordement Internet ;
2. Depuis 2011, un lien Corse Continent supplémentaire exploité en Délégation de Service Public par la société Corsicalink Network. Il participe au désenclavement numérique de l'île en favorisant une baisse des coûts sur les liaisons Corse continent.

La Collectivité Territoriale de Corse a approuvé en juillet 2012 le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) pour la Corse. Celui-ci dessine à 20 ans la trajectoire de la Corse du haut débit vers le très haut débit. Le SDTAN de Corse envisage rapidement l'arrivée de la fibre optique sur des sites dits « stratégiques » parmi lesquels figurent les établissements du second degré et les sites liés à l'enseignement supérieur et la recherche.

L'aménagement numérique de la Corse dans le monde de l'éducation

Les travaux du SDTAN de Corse ont mis en évidence l'importance du numérique dans le monde de l'éducation. Au fil du temps, les Technologies de l'Information et de la Communication sont devenues une composante majeure de la modernisation des pratiques éducatives et un outil essentiel de diffusion des enseignements et de renouvellement des modes d'appropriation et d'organisation du milieu éducatif.

La massification du THD représente un enjeu majeur dans le secteur de l'éducation, ouvrant de nouvelles perspectives d'enseignements.

	PRINCIPES	ENJEUX	ACTEURS CONCERNES
1. Environnements numériques de travail  APPORT THD Interactivité / Accès distant	<input type="checkbox"/> Si des établissements d'enseignement <input type="checkbox"/> Accès sur site et depuis le domicile élève/étudiant	<input type="checkbox"/> Enrichissement des services / contenus	<input type="checkbox"/> Conseils Généraux , Conseil Régional <input type="checkbox"/> Sociétés spécialisées : ITOP Education, INFOSTANCE
2. Contenus interactifs en ligne  APPORT THD Débits	<input type="checkbox"/> Généralisation de l'accès aux contenus éducatifs hébergés dans le réseau	<input type="checkbox"/> Accès distant des CDI aux contenus en ligne (mises à jour) <input type="checkbox"/> Valorisation catalogues	<input type="checkbox"/> Acteurs des contenus traditionnels et des contenus numériques
3. Soutien scolaire à domicile  APPORT THD Débits / Visio	<input type="checkbox"/> Soutien scolaire avec enseignants distants (ponctuel / récurrent) <input type="checkbox"/> Suivi d'avancement au fil de l'eau	<input type="checkbox"/> Nécessite des applications compatibles mobile / haut débit / THD. <input type="checkbox"/> Importance de la vidéo	<input type="checkbox"/> Acadomia, Keepschool, cours Legendre, Complétude <input type="checkbox"/> Associations <input type="checkbox"/> Collectivités
4. Enseignement mutualisés  APPORT THD Visio HD / Interactivité	<input type="checkbox"/> Mise en place de solutions d'enseignement par visio HD / Téléprésence <input type="checkbox"/> Diffusion des cours sur le réseau	<input type="checkbox"/> Enseignement des langues rares et enseignements spécialisés <input type="checkbox"/> Mutualisation des enseignements	<input type="checkbox"/> Universités <input type="checkbox"/> Rectorat <input type="checkbox"/> Collèges / Lycées

Source : Tactis ; 2011

La Collectivité Territoriale de Corse a initié, en 2008, le projet LEIA, d'Espace Numérique de Travail pour l'ensemble des Collèges et Lycées de Corse. Ce système d'information est partagé par l'ensemble de la communauté éducative au sens large, c'est à dire les parents, les élèves, les enseignants et le personnel administratif des établissements. Il permet d'offrir à ses utilisateurs un accès personnel, personnalisé et personnalisable à un ensemble de services en lien avec l'éducation et correspondant au profil de chacun (vie scolaire, pédagogie, administration, services de communication, accès à l'information).

Depuis sa mise en place en 2010, 330 000 connexions ont eu lieu et 17 établissements utilisent régulièrement l'ENT. Les services de l'ENT se diversifient et se généralisent pour couvrir des besoins de plus en plus large : vie scolaire, pédagogie, accès à des contenus numériques, accès à des flux d'information ou l'accès à des applications en provenance de la Collectivité Territoriale de Corse ou du Rectorat, mise en place d'intranet ou d'extranet spécifiques. La plupart de ces services étant situés sur des serveurs distants accessibles par le réseau Internet.

Dans ce contexte de forte évolution des besoins, le recensement des liaisons Internet actuelles des lycées et collèges de Corse fait apparaître :

- leur sous dimensionnement en débit et notamment, leur inadaptation à un usage de production de données riches (images, vidéos, sons). Au global, 84 % des établissements sont connectés via des liaisons asymétriques (type ADSL) et seulement 16 % via des liaisons symétriques (type SDSL). Les débits moyens sont faibles de l'ordre de 4 Mbps en descendant, et de 1 Mbps en remontant.
- une qualité de service non garantie et parfois médiocre,
- les difficultés que rencontrent les chefs d'établissement dans la gestion des contrats qu'ils nouent avec les opérateurs notamment dans qualification des services offerts et la gestion technique des liaisons,

- L'amélioration de ces liaisons, si elle est envisagée par chaque établissement individuellement est rendue difficile par des offres peu diversifiées, complexes et souvent coûteuses (au coût proportionnel au débit souscrit).

Principes du projet régional de réseau à haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse

Au regard du contexte évoqué ci-dessus, la Collectivité Territoriale de Corse se propose d'initier un projet régional de réseau haut débit pour les lycées et collèges de Corse afin de négocier globalement les services et les coûts rattachés aux liaisons Internet.

Ce projet, conduit sous la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité Territoriale de Corse, ambitionne d'offrir des accès internet haut débit de qualité adapté aux besoins de chaque type d'établissement. Il offrira un raccordement au réseau national de la recherche RENATER (dont le point de présence se situe au sein de l'Université de Corse à Corte) et garantira une interconnexion avec le réseau de la Collectivité Territoriale de Corse et celui du Rectorat de Corse.

L'édification de ce réseau régional haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse présente de multiples avantages :

- Il harmonise équitablement les raccordements à haut débit dans le second degré,
- Il garantit une exploitation optimale de l'Espace Numérique de Travail LEIA, et plus largement un accès efficient à Internet et aux services numériques liés au monde de l'éducation,
- Il permet une économie d'échelle en termes de coûts de raccordement par le choix d'une offre sur mesure négociée globalement,
- Il garantit une qualité de service et une exploitation technique uniforme pour l'ensemble des établissements du second degré de Corse,
- Il valorise l'utilisation du point de raccordement RENATER très haut débit situé à Corte,
- Il est susceptible de bénéficier d'un cofinancement au titre du CPER et des POE pour la période 2007-2013 de l'ordre de 60 %,
- Le réseau pourra s'adapter au fil de l'évolution des besoins et des sites, des travaux du SDTAN de Corse et des nouvelles offres du marché.

Principales caractéristiques du réseau à haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse.

Sur le plan technique, le réseau offrira des débits symétriques garantis de 10 Mbit/s au minimum jusqu'à 100 Mbit/s en fonction des besoins des établissements. Des connexions inférieures à 10 Mbit/s seront tolérées en raison de contraintes techniques particulières mais resteront très ponctuelles (dans le temps et sur le nombre de site).

Le projet prévoit le raccordement de 47 sites parmi lesquels figurent les 44 EPLE publics et privés qui seront interconnectés avec la CTC (Hôtel de Région), le Rectorat et l'université de Corse (Voir tableau en annexe).

Dans la première phase de déploiement, il est prévu :

- Une trentaine de sites bénéficiera d'un raccordement fibre optique (au réseau de collecte régional ou bien entre deux sites) en prévoyant des travaux de génie civil pour certains d'entre eux.
- La vingtaine de sites restants sera raccordée via l'infrastructure existante en cuivre pour des débits de 4 à 8 Mégabit/s symétriques.

Le marché prévoit, dès sa première phase, la mise en place de raccordements à 100 Mégabits/sec pour les sites raccordés en fibre optique (10 Mbit/s sur une durée limitée en cas de contraintes techniques particulières).

Par ailleurs, dès lors qu'un site raccordé en cuivre se verra offrir un raccordement fibre optique - dans le cadre des travaux du SDTAN de Corse ou de travaux d'opérateurs - le marché permettra de basculer le raccordement ancien sur la fibre afin de bénéficier des débits offerts par celle-ci.

Le raccordement à l'Internet des sites se fera par la liaison RENATER disponible sur l'Université de Corse de l'ordre de 2,5 Gigabit/s. Cette liaison sera secourue par un lien à plus faible capacité.

Plan de financement prévisionnel et cofinancement du réseau à haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse

Une première estimation des coûts à 3 ans (+ 1 année optionnelle) se décompose comme suit :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4 (option)	Total
Etudes, accompagnement	20 000 €				20 000 €
Raccordements, FAS	240 000 €	190 000 €			430 000 €
Redevance accès niveau 2	220 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €	880 000 €
Equipements de routage niveau 3	150 000 €				150 000 €
Exploitation, supervision, maintenance niveau 3	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	520 000 €
Total (HT)	760 000 €	540 000 €	350 000 €	350 000 €	2 000 000 €

Nota : Il s'agit principalement de coûts de location de liaison auprès d'un opérateur pendant la durée du marché.

Les crédits de cette opération ont été inscrits au Budget Primitif 2012 au titre du programme 1511 et ouvrent en Autorisation de Programme 3 450 000 € en sachant que l'enveloppe financière du projet est estimée à **2 400 000 € TTC**.

Dans le cadre des mesures Programmes Opérationnels Européens et du Contrat de Projet 2007-2013, ce projet est éligible à la mesure 3.1.3 « Mieux apprendre avec les TICE » et à ce titre la CTC pourra déposer une demande de financement pour cette opération sur la base du tableau ci-dessous :

Coût total estimé TTC	Subvention FEDER demandée 50 % (HT)	Participation ETAT prévisionnelle 10 % (CPER) (HT)	Auto financement (HT)
2 400 000 €	1 000 000 €	200 000 €	800 000 €

Conditions de participation des établissements au financement des liaisons

La participation financière des établissements à l'opération fera l'objet d'une négociation sur la base des coûts d'abonnement à Internet qu'ils assurent en 2012.

Modalités de mise en œuvre du « Réseau Haut Débit des EPLE de Corse »

La Collectivité Territoriale de Corse assure la maîtrise d'ouvrage du « Réseau Haut Débit des EPLE de Corse ».

A ce titre, la Collectivité Territoriale de Corse lancera un marché européen de service sur une période de 3 ans ferme et 1 an optionnel permettant d'offrir à chaque établissement le raccordement haut débit, son raccordement à Internet via le réseau RENATER et son interconnexion avec la Collectivité Territoriale de Corse et le Rectorat de Corse.

Conclusion

Il est demandé à l'Assemblée de Corse :

- De valider le principe de l'élaboration d'un réseau régional à haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- D'autoriser le Président à négocier les conditions financières de la participation des établissements publics locaux d'enseignement du secondaire à l'opération ;
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à présenter une demande de subvention au titre des POE 2007-2013 - mesure 3.1.3 « Mieux apprendre avec les TICE » ;
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse, à élaborer, signer et exécuter les marchés nécessaires et tous les actes liés à l'élaboration du réseau à haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse.

ANNEXE 1 : Liste des sites à raccorder au réseau régional haut débit du second degré de Corse

N°	Etablissements	Commune	Secteur
1	Cité scolaire LAETITIA	Ajaccio	AJACCIO
2	Cité scolaire FESCH	Ajaccio	AJACCIO
3	L.P. FINOSELLO	Ajaccio	AJACCIO
4	L.P. Jules ANTONINI	Ajaccio	AJACCIO
5	E.R.E.A.	Ajaccio	AJACCIO
6	Lycée J-P de ROCCA SERRA	Porto-Vecchio	EXTR.SUD
7	Cité Scolaire G. CLEMENCEAU	Sartène	W CORSE
8	Lycée agricole U RIZZANESE	Sartène	W CORSE
9	Lycée Giocante de CASABIANCA	Bastia	BASTIA
10	L.P. Jean NICOLI	Bastia	BASTIA
11	CT de MONTESORO	Bastia	BASTIA
12	Lycée Maritime et Aquacole J. FAGGIANELLI	Bastia	BASTIA
13	Lycée agricole BORGO / MARANA	Borgo	BASTIA
14	Cité Scolaire Pascal PAOLI	Corte	BAL.CENTRE
15	Lycée de BALAGNE	Ile-Rousse	BAL.CENTRE
16	Lycée de la PLAINE ORIENTALE	Prunelli di Fium'orbu	E CORSE
17	Collège Arthur GIOVONI	Ajaccio	AJACCIO
18	Collège des PADULE	Ajaccio	AJACCIO
19	Collège de BONIFACIO	Bonifacio	EXTR.SUD
20	Collège de PORTICCIO	Porticcio	AJACCIO
21	Collège de LEVIE	Lévie	W CORSE
22	Collège TARAVO - P. BUNGELMI	Petreto-Bicchisano	W CORSE
23	Collège L. BOUJOT	Porto-Vecchio	EXTR.SUD

24	Collège de PORTO-VECCHIO 2	Porto-Vecchio	EXTR.SUD
25	Collège Jean NICOLI	Propriano	W CORSE
26	Collège TARA VO - A. GIUSTI	Sainte Marie Sicche	W CORSE
27	Collège de BALEONE	Sarrola-Carcopino	AJACCIO
28	Collège C. BORROSSI	Vico	W CORSE
29	Collège GIRAUD	Bastia	BASTIA
30	Collège MONTESORO	Bastia	BASTIA
31	Collège SAINT-JOSEPH	Bastia	BASTIA
32	Collège SIMON VINCIGUERRA	Bastia	BASTIA
33	Collège de BIGUGLIA	Biguglia	BASTIA
34	Collège JF ORABONA	Calvi	BAL.CENTRE
35	Collège Ph. PESCETTI	Cervione	E CORSE
36	Collège P. PAOLI	Ile-Rousse	BAL.CENTRE
37	Collège de LUCCIANA	Lucciana	E CORSE
38	Collège de LURI	Luri	BASTIA
39	Collège de MOLTIFAO	Moltifao	BAL.CENTRE
40	Collège de la CASINCA	Folelli	E CORSE
41	Collège du FIUMORBU	Prunelli di Fium'orbu	E CORSE
42	Collège de SAINT-FLORENT	Saint Florent	BASTIA
43	Lycée et collège privé SAINT PAUL	Ajaccio	AJACCIO
44	Lycée et collège privé JEANNE D'ARC	Ajaccio	BASTIA
45	COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE (Hôtel de Région)	Ajaccio	
46	Université de Corse	Corte	
47	Rectorat de Corse	Ajaccio	

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
République Française

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION

SECTEUR : TIC
ORIGINE : B.P. 2012
PROGRAMME : RESEAU A HAUT DEBIT POUR LA CORSE

N° : 1511- I (Investissement)

MONTANT DISPONIBLE : 3 450 000,00 €

Réalisation du réseau régional haut débit des EPLE de Corse **2 400 000,00 €**

MONTANT TOTAL A AFFECTER : 2 400 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 1 050 000,00 €